

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

-----  
**SEANCE du 09 avril 2026**

**DCC202642 Désignation des délégués du Syndicat Mixte de Transfert d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM)**

Le neuf avril deux mille vingt-six à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 53

**Présents votant (52)**

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique AMBERT-GRANDJEAN, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Benjamin GRONDIN, Michel SARRAZIN, Régis LODS, Véronique STOLL, Stéphane LEVREY, Marie-Alyette JACQUES, Valentin FLEYTOUX, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, Ludovic COTIN, Nicole ROUSSEL, Laurent TARD, Nicolas RICHARD, Énora GRISEY, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Christophe FOURNOT, David BALAUD, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Édith LUCIEN, Jérémy CHAMAGNE, Michaël MUHLEMATTER, Benoît PETON, Jean DESMARTIN, Virginie VILMINOT, Alexis HENRY, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Sophie TARAN, Christophe ROSSÉ, Véronique LOUIS, Romain WICKY, Xavier BATAILLE, Dominique DAVAL, Catherine BOURDIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Maryline ROBERT.

**Ont donné pouvoir (1)**

Marie-Pierre DUPRÉ à Laurent TARD.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1 ;

Vu les statuts du syndicat mixte de transfert, d'élimination et de valorisation des ordures ménagères ;

Le syndicat de transfert, d'élimination et de valorisation des ordures ménagères (SYTEVOM) exerce les compétences de traitement et de valorisation des ordures ménagères, l'organisation du tri des matières issues de la collecte sélective et la gestion des déchetteries de son territoire.

Le comité syndical du SYTEVOM est composé de 31 délégués titulaires et de 31 délégués suppléants.

Le Président propose au conseil communautaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au syndicat mixte de Transfert, d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **désigne** les délégués suivants **à l'unanimité**.*

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Éric FRECHIN	Christophe ROSSÉ

Fait à SAULX, le 09 avril 2026  
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état